



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 29 août 2006 à 11 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CM-2006-745 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2006-746 LOGEMENTS SOCIAUX 2006-2007 - APPEL DE PROJETS, ACCEPTATION DU GUIDE DE GESTION ET MANDAT AU COMITÉ DES IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a confirmé pour l'année 2006, 240 unités de logements sociaux au total, et ce, pour l'ensemble de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 164 000 \$ est prévu en 2006 au fonds du logement social;

CONSIDÉRANT QUE le budget réservé de 1 164 000 \$ ne permettrait de financer que 77 unités de logements, alors que la Société d'habitation du Québec a fait l'annonce qu'elle attribuait pour l'Outaouais 240 unités de logements sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est engagé à réaliser 700 logements sociaux d'ici la fin de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la sélection finale des projets admissibles au programme Accès-Logis relève de la Société d'habitation du Québec, et non de la Ville de Gatineau puisque cette dernière est partenaire et non mandataire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le processus d'appel de projets soit mieux encadré et que la sélection des projets soumis soit simplifiée et plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation a recommandé, lors de la séance du 21 juin 2006, le nouveau processus d'appel de projets :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2006-1181 en date du 23 août 2006, ce conseil :

- lance dès maintenant l'appel de projets pour les années 2006 et 2007 et accepte le Guide de gestion;
- mandate le Comité des immobilisations pour revoir le budget alloué au fonds du logement social pour l'année 2006, afin d'étudier la possibilité de majorer de 1 461 000 \$ le fonds du logement social, dans l'optique de pouvoir réaliser l'objectif des 175 logements sociaux par année, d'ici 2009.

Adoptée

CM-2006-747

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JACQUES DIONNE À TITRE DE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE LA VILLE DE
GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil avait autorisé par sa résolution CM-2006-439 la création et l'affichage du poste de secrétaire général au bureau de l'Ombudsman de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection composé de Messieurs Marc Bureau, Aurèle Desjardins et Patrice Martin est unanime quant à la recommandation de monsieur Jacques Dionne au poste de secrétaire général au bureau de l'Ombudsman de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte l'engagement contractuel de Monsieur Jacques Dionne à titre de secrétaire général au bureau de l'Ombudsman de la Ville de Gatineau, et ce, pour une période de cinq ans à compter du 30 août 2006 jusqu'au 29 août 2011.

De plus, ce conseil accepte d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13710-115.

Adoptée

CM-2006-748

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 11 h 35.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^E SUZANNE OUELLET
Greffier